

## Travaux préparatoires relatifs à la REP Emballages de la restauration Contribution de Zero Waste France

### CONTACT

Moïra TOURNEUR  
Responsable du plaidoyer

Zero Waste France remercie le ministère pour l'organisation de la concertation concernant l'extension de la filière REP des emballages aux emballages de la restauration. Retrouvez ci-après les réflexions préliminaires de l'association en amont des travaux préparatoires sur la mise en place de la REP.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire prévoit dans son article 62 l'extension de la filière REP des emballages aux emballages de la restauration. Attendue initialement pour l'année 2021, cette extension interviendra au final courant 2023. Cette année 2023 sera charnière concernant la question des emballages avec :

- L'objectif de mise en marché de 5 % d'emballages réemployés par an pour un certain nombre de producteurs ;
- La mise en œuvre de l'obligation de vaisselle réemployable pour la restauration sur place ;
- La prise de décision sur la consigne pour réemploi et/ou recyclage des emballages.

Comme le démontre l'étude préalable de l'Ademe, le réemploi est déjà relativement développé dans le secteur de la restauration, avec 515 millions d'UVC réemployées pour les emballages primaires et 42 millions d'UVC pour les emballages tertiaires et secondaires. Au-delà des seuls emballages de boissons, le secteur présente un fort potentiel de réemploi des emballages primaires : c'est en ce sens que plusieurs acteurs de la restauration livrée et à emporter mènent des expérimentations avec notamment avec le Réseau Consigne dans le cadre de la charte d'engagements volontaires. L'obligation de vaisselle réemployable pour la restauration sur place vient consacrer ce constat.

Dans cette perspective, Zero Waste France recommande de fixer un objectif de réemploi supérieur à 70 % pour les emballages primaires de la restauration. De même, les possibilités de réemploi pour les emballages secondaires et tertiaires existent déjà et appellent un objectif de réemploi ambitieux. L'association restera particulièrement vigilante sur ces points.

En ce qui concerne le recyclage, Zero Waste France propose un objectif de 100 % pour la filière, dans l'esprit des objectifs dits 3R pour les emballages plastiques. Il ne doit plus être possible de mettre en marché des emballages non recyclables.